

**COMMUNE D'ANDERLECHT**  
*Collège des Bourgmestre et Echevins*  
Place du Conseil  
1070 BRUXELLES

V/réf. : /  
N/réf. : AVL/CC/AND2.006/s.372

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT – Rue du Dr Kuborn : Site de l'Ancienne Ecole des Vétérinaires. Projet de construction d'un immeuble de logements sur la parcelle comprenant le bâtiment appelé « La Cantine », incluse dans le site classé.

En sa séance du 22 juin 2005, la CRMS a été appelée à rendre un avis de principe sur la construction d'un ensemble de nouveaux logements dans le site protégé de l'ancienne Ecole Vétérinaire, du côté de la rue du Docteur Kuborn.

La CRMS a émis, à cette occasion, des remarques et suggestions sur l'implantation, les gabarits et le parti architectural du projet proposé. La bonne intégration des nouvelles constructions tant dans le site que dans le quartier, réputé sensible, est en effet primordiale.

En raison de ce contexte urbain difficile et peu propice aujourd'hui à la nouvelle affectation demandée, il s'avère indispensable d'étudier ce projet en maîtrisant au maximum l'environnement dans lequel il doit voir le jour. D'autres projets ne manqueront pas de se développer dans l'îlot de l'ancienne Ecole Vétérinaire (présence de structures industrielles à proximité directe dont l'avenir est incertain) et une demande de permis d'étendre la station service située en vis-à-vis du site, rue du Docteur Kuborn, a été introduite sans tenir aucunement compte de la construction éventuelle des nouveaux logements proposés (projet de car wash).

Dans ce sens, la CRMS recommande très vivement à la Commune d'entreprendre l'étude d'un PPAS s'étendant sur les deux îlots en question. En effet, sans une réflexion globale concertée sur cet ensemble, la viabilité des différentes parties qui le composent risque d'être gravement compromise.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président